

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2024,
- 3/ Tarifs communaux 2025,
- 4/ Subventions 2024 aux associations,
- 5/ Lotissement les Pommiers: ajustement de la superficie et du prix du lot 21,
- 6/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen.

La Maire accueille les membres du conseil municipal et procède à l'appel nominatif des conseillers. Elle vérifie que le quorum est atteint avant d'ouvrir la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Sylvain LECONTE est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27/05/2024

PV du Conseil Municipal du 27 mai 2024

Voix Pour : 17

Voix Contre : /

Abstention : /

3/ Tarifs communaux 2025

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des tarifs communaux soumis au vote de l'assemblée. La Maire propose d'étudier les tarifs à appliquer pour l'année 2025. Il est proposé :

- le maintien des tarifs communaux,
 - la mise en place d'une majoration pour les prestations périscolaires lorsque l'obligation d'inscription préalable au service de la cantine et de la garderie n'aura pas été respectée,
 - la non reconduction de la durée de 30 ans pour les concessions au cimetière, au columbarium et les cavurnes.
- En effet, la Maire indique que la commune souhaite, de façon dissuasive, instaurer la possibilité de facturer les bénéficiaires de prestations périscolaires qui n'auraient pas, ou trop tardivement, procéder aux inscriptions de leurs enfants sur le portail Famille.

Concernant les concessions trentenaires, Pauline Salaün reconnaît, quant à elle, la difficulté de retrouver les familles pour leur renouvellement, à l'expiration d'un tel délai.

Vu l'avis des membres de la commission Ressources en date du 10 juin 2024,

Entendu cet exposé,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 17 voix Pour

DÉCIDE, pour l'année 2025, l'application des tarifs communaux tels que présentés :

Cantine	Maternelle à CM2	T1 QF entre 0 et 600 : 0.80 T2 QF entre 601 et 1000 : 1.00 T3 QF à partir de 1001 : 2.65		
	3 ^{ème} enfant	1.70		
	Tarif majoré : sans inscription / hors délai	5.30		
	Adultes et enseignants	5.50		
Garderie	Matin	1.00		
	Soir	1.35		
	Tarif majoré : sans inscription / hors délai	3.00		
	¼ heure supplémentaire	5.50		
Salle polyvalente	Habitants	150.00		
	Associations du Trévoux	gratuit		
	Autres et associations extérieures	350.00		
	Avenant	60.00		
	Caution	400.00		
	Forfait location WE	300 € du Tx / 600 € extérieur		
	Forfait recirage salle	100 €		
MPT	Salles : asso ext	J	1/2j	An
	Anne de Bretagne	120	70	/
	Espace Glenmor	100	60	200
	Anne de Bretagne + esp Glenmor	200	110	/
	Pierre Jakez Hélias	60	40	100
	Anjela Duval	80	50	150
	Eric Tabarly	120	70	200
	MPT entière	500	300	/
	Caution	400		
Photocopies	A4 Noir et blanc	0,20		
	A4 Couleur	0.40		
	A3 Noir et blanc	0,40		
	A3 Couleur	0.80		
Fax	Quimper / Quimperlé	0,20		
	Bretagne	0,80		
	France	1,50		
	Etranger	2,00		
	Réception fax	0.20		
Cimetière	Concession par m ²	15 ans: 40.00		
Columbarium	Emplacement	Droit initial : 550		
		15 ans : 15.00		
Jardin du Souvenir	Dispersion des cendres	30.00		
Cavurne	Emplacement	15 ans : 40.00		
Droit de Terrasse	Occupation domaine communal	1 € le m ²		
Droit de place	Commerce ambulant espace public	16€ / mois		

DÉCIDE d'appliquer un forfait majoré aux prestations périscolaires, après 2 manquements à l'obligation d'inscription préalable, sur le portail famille,

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2025, une durée unique de 15 ans pour les concessions du cimetière communal, du columbarium et les cavurnes.

4/ Subventions 2024

Les demandes de subventions réceptionnées en mairie sont présentées aux membres de l'assemblée.

La commune du Trévoux, par ce biais, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique).

Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Stéphane Valette, qui présente ce point, note la stabilité des montants de subventions sollicitées.

La Maire complète en indiquant la corrélation entre montant attribué et nombre d'adhérents de l'association.

Pour être recevable, un dossier complet de demande de subvention devait être déposé avant la date du 31 mai 2024.

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 10 juin 2024,

Entendu cet exposé,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'octroyer aux associations, pour l'exercice 2024, les subventions suivantes, pour un montant de 8 190 euros

Associations	Montant voté	Votes*
Club de l'Amitié de Le Trévoux	786	17 voix Pour
Comité des Fêtes de Le Trévoux	1 700	14 voix Pour (J Perron, E Vandenbroucke et D Hanocq ne prennent pas part au vote)
Club de foot les Coquelicots du Trévoux	2 100	16 voix Pour (F Thoumetin ne prend pas part au vote)
Roz Chas Le Trévoux	500	16 voix Pour (S Valette ne prend pas part au vote)
Les Amis de Lindern Tennis de Table Le Tx	1 000	16 voix Pour (S Leconte ne prend pas part au vote)
ADMR de Bannalec / Le Trévoux	1 000	16 voix Pour (JY Gourlaouen ne prend pas part au vote)
Club Echecs Pays de l'Aven	104	17 voix Pour
OANA	1 000	17 voix Pour

*Les responsables et représentants d'associations n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions les concernant.

5/ Lotissement les Pommiers : ajustement de la superficie et du prix du lot 21

Un permis d'aménager modificatif concernant la résidence les Pommiers a été déposé et accordé en date du 20 mars 2024. Il porte notamment sur un changement des limites des zones constructibles afin de respecter les prescriptions du PLUi en vigueur, une modification de certaines places de stationnement, l'inversion des surfaces de trottoir et de bande plantée sur l'entrée nord de la résidence ainsi que sur l'ajustement de la limite entre deux parcelles.

En conséquence, un nouveau bornage a été nécessaire et le document d'arpentage définitif, en date du 11 juin dernier, établit dorénavant la surface du lot 21 à 521 m².

Il convient donc d'actualiser son prix de vente. Le prix de vente du lot 21 est donc à nouveau soumis au vote de l'assemblée, les prix et surfaces des autres lots demeurant inchangés :

Lot	Superficie	Prix HT	TVA sur marge	Prix TTC
21	521	55 508.83	9 616.17	65 125.00

Considérant la délibération 2023/57 du 18 décembre 2023 relative au prix de vente des lots de la résidence Les Pommiers,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 17 voix Pour

FIXE comme suit le prix de vente de la parcelle viabilisée de la résidence les Pommiers, route de Pont Aven :

Lot	Superficie	Prix HT	TVA sur marge	Prix TTC
21	521	55 508.83	9 616.17	65 125.00

DÉCIDE de confier à l'office notarial de Maître Renaud Bazin, dont le siège social se situe 5 rue Saint Lucas à Bannalec, l'établissement de l'acte de vente relatif au lotissement communal les Pommiers,

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte lié à cette commercialisation ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

D Hanocq précise, qu'à ce jour, 18 lots, sur les 26 ouverts à la vente, sont réservés.

6/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen

↳ Elections législatives dimanches 30 juin et 7 juillet : permanence du bureau et opérations de dépouillement. La Maire remercie les assesseurs volontaires pour la tenue du bureau de vote ainsi que les participants aux opérations de dépouillement à partir de 18h00.

↳ Toutes les dates des manifestations de l'été et de la rentrée seront à retrouver dans le bulletin municipal en cours de distribution :

-29 juin : Le Trévoux en musique

-5 juillet : remise des dons confectionnés pour les enfants des cours de couture, animés par Virginie à 18h30, à la MPT : dans le cadre de cette activité, ils ont réalisé des sacs en tissu offerts aux bénéficiaires de la banque alimentaire et des créations au profit de la SPA.

-11 juillet : bal d'été du Conseil Municipal des Jeunes

-12 au 28 juillet : cirque Silembloc au plan d'eau

-10 et 11 août : fête de la chasse

-15 août : à l'occasion des 50 ans de la fête de Kerduté, un feu d'artifice sera proposé au public

-15 septembre : pot des nouveaux arrivants à 11h auquel seront conviées les associations

-22 septembre : course et marche « color run pour la vie » au profit de l'Association pour le développement de l'hématologie oncologie (ADHO). Les Inscriptions sont déjà possibles.

↳ Balades avec pique-nique : samedis 13 juillet en direction du manoir de Kernault et 3 août dans le secteur de Kerduté.

↳ Permanences des élus : reprise le 7 septembre.

↳ En cette fin d'année scolaire, la Maire remercie les bénévoles de l'aide aux devoirs, ainsi que ceux du CCAS et de la médiathèque, indispensables au bon fonctionnement des activités et services de la commune.

Quart d'heure citoyen :

Un administré ayant assisté au conseil municipal souligne la qualité de vie dans la commune.

Il s'interroge sur le positionnement des élus au regard des prochaines élections législatives.

La Maire reconnaît « un conseil municipal issu de tous horizons. Nous travaillons tous en bon intelligence et la population n'attend pas, de notre part, de consignes de vote ».

Les élus complètent en indiquant : « nous sommes au Trévoux une liste sans couleur politique et chacun est libre de s'engager à titre personnel » .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Maire,

Elina VANDENBROUCKE



Le Secrétaire de Séance,

Sylvain LECONTE

